

Fiche récapitulative

**Certificat de spécialisation : CS1200A | Certificat de spécialisation Gestion des associations
(comptabilité, droit et fiscalité)**



8

Total d'heures d'enseignement



0

Crédits ECTS

Présentation

Formez-vous à votre rythme et hors temps de travail. Obtenez le certificat de spécialisation et devenez expert en gestion des associations.

Mentions officielles :

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Certificat de spécialisation Gestion des associations (comptabilité, droit et fiscalité)

Code NSF : 314 - Comptabilite, gestion

Code(s) Formacode :

- comptabilité générale [32667]

Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Connaître les règles juridiques, comptables et fiscales propres aux associations.

Compétences :

Les compétences et capacités acquises sont liées à la connaissance des spécificités et des règles relatives aux associations. L'exploitation d'une typologie permet d'éclairer le panorama associatif et d'avoir une compréhension fine des pratiques différenciées de gestion. Cette compréhension ouvre sur la maîtrise des enjeux généraux de la gouvernance des associations.

Prérequis

Sont autorisés à s'inscrire à cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ;

- titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue d'une inscription dans les universités ;

- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance (les candidats doivent en apporter la preuve en fournissant une attestation de comparabilité du CIEP ENIC-NARIC) ;

- diplôme homologué niveaux I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (;

- diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles (;

- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle.

Les fondamentaux de la discipline doivent être préalablement maîtrisés.

Délais d'accès


Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Programme

Légende:

 Cours en présentiel

 Cours 100% à distance

 Mixte: cours en présentiel et à distance

Unités Obligatoires	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026
TEC714 Gestion des associations : comptabilité, droit et fiscalité 0 ECTS ⌚ 8 heures	Annuel	Annuel	Annuel

Modalités

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont détaillées dans chaque unité qui compose le parcours.

Modalités de validation

* Examen final annuel (épreuve écrite) d'une durée de 4 heures.

* Conditions de délivrance du certificat de spécialisation :

Le certificat de spécialisation est délivré au candidat qui a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final de l'unique UE composant ce certificat (UE TEC714).

Tarif

Mon employeur finance	600 €
Pôle Emploi finance	600 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 420 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 420 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-

Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formationopen_in_new ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Blocs de compétences

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences sur ce diplôme.

Suites de parcours : poursuites d'études possibles

Pas de suites de parcours possibles au Cnam Nouvelle-Aquitaine.

Passerelles : lien entre certifications

Pas de passerelles possibles au Cnam Nouvelle-Aquitaine.

Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

Type d'emplois accessibles :

- Assistant de direction
- Collaborateur
- Secrétaire de direction

Code(s) ROME :

- M1604 - Assistanat de direction
- M1501 - Assistanat en ressources humaines
- M1203 - Comptabilité